

En février 2015, à Nice, place Masséna, sous les arcades à côté de l'arrêt de tram, Moussa Coulibaly avait blessé deux militaires avant d'être maîtrisé par un troisième élément. Pour cela, il a écopé d'une peine de trente ans. Conformément aux réquisitions de l'avocat général, la cour d'assises spéciale a assorti cette peine d'une période de sûreté des deux tiers, estimant que cet homme de 35 ans, « radicalisé depuis des années », n'avait montré que « peu ou pas de regrets » depuis les faits. Connu pour des faits de petite délinquance, le parquet a considéré qu'il représentait un danger pour la société.

### **Partager :**

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)